



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple * Un But * Une Foi



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2016

Juillet 2017



PLAN

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
I - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP	4
1.1 - Fonctionnement des organes de l'ONP	4
1.2 - Fonctionnement du Secrétariat exécutif	4
1.3 - Personnel technique de l'ONP	5
II - BILAN DES ACTIVITES MENEES	6
2.1 - Mise en œuvre du PTA 2016.....	6
2.2 - Activités hors PTA	14
2.3 - Organisation d'activités	17
2.4 - Missions à l'extérieur	19
2.5 - Audiences et rencontres.....	20
III - BILAN ET ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE	24
3.1 - Allocation budgétaire	24
3.2 - Bilan de l'exécution budgétaire.....	24
IV - PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS.....	26
4.1 - Principales difficultés rencontrées	26
4.2 - Recommandations	26
4.3 – Perspectives 2017	28
V - ANNEXES	29

INTRODUCTION

a) Contexte

Sur le plan international, 2016 marque l'entrée en vigueur de l'agenda 2030 des Objectifs de développement durable engagement auquel le Sénégal a souscrit. Dans le même ordre, pour un monde meilleur où les droits de l'homme sont mieux respectés, le développement est inclusif, la paix, la justice, la qualité de la vie sont également partagées au sein des communautés et entre elles, notre pays a également ratifié l'agenda 2063 de l'UA dont le premier Plan décennal a été adopté à la Conférence de l'Union africaine organisé en juin 2015 à Johannesburg.

Au plan national, on notera en mars 2016, la tenue d'un *référendum portant révision constitutionnelle* relative à quinze (15) innovations dont la création d'un Haut Conseil des Collectivités territoriales (pour promouvoir la gouvernance locale et le développement des territoires), la participation des candidats indépendants à tous les types d'élection, la représentation des Sénégalais de l'extérieur par des députés à eux dédiés, la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens relatifs à un environnement sain, aux ressources naturelles et au patrimoine foncier. Ces innovations visent à renforcer l'Etat de droit pour un développement durable de la communauté. Elles appellent un engagement politique fort pour changer les perceptions et les pratiques négatives de divers acteurs. Cette révision constitutionnelle comme l'élection d'une partie des membres du HCCT¹ et le démarrage du processus de révision du Code électoral en perspective des législatives de juillet 2017 qui ont suivi, ont mobilisé l'ONP conformément à sa mission de veille, d'alerte et de force de propositions tendant à promouvoir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

L'année 2016 est aussi une période de croisière dans la mise en œuvre du *Programme d'Urgence de Développement Communautaire* (PUDC), lancé le 15 juillet 2015 pour une période de 2 ans et qui s'inscrit dans le cadre du PSE. Dans les zones ciblées par ce programme d'équipements et d'infrastructures socio-économiques adéquats, les conditions de vie des femmes rurales, sont particulièrement améliorées par les réalisations aussi bien sur le plan social (facilitation de leur accès aux services sociaux de base : éducation, santé, eau potable) qu'économique (accès à l'électricité, équipements divers permettant des activités génératrices de revenus, accès au marché). L'ONP a suivi avec beaucoup d'intérêts cette initiative innovante² de correction des disparités entre le milieu rural et urbain.

Le suivi des résultats des politiques sectorielles en termes d'équité et d'égalité de droits au niveau des bénéficiaires femmes et hommes, a aussi retenu l'attention de l'ONP pour alimenter son rapport annuel de situation, à élaborer tel que stipulé dans l'article 4 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création et fonctionnement de l'ONP.

¹ HCCT est composé de 150 membres dont 80 sont élus au sein des conseillers locaux et 70 (de profils et d'origines divers) sont désignés par le Président de la République.

² Ce programme a été mis en œuvre par le PNUD en étroite collaboration avec les responsables des ministères concernés, les représentants de l'Assemblée nationale et des collectivités locales répartis au sein d'un Comité de pilotage et d'un Comité Technique.

b) Justification du rapport

Le rapport d'activités 2016 trouve son fondement juridique et institutionnel dans le décret n° **2011-309 du 7 mars 2011** portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP qui stipule : Chapitre I - Section 2, Article 4 : « L'Observatoire national de la Parité présente annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

Ce rapport rend compte exclusivement de la gestion administrative et financière. Le bilan de l'analyse comparée des hommes et des femmes dans les domaines économique, social et politique fait l'objet de rapports spécifiques conformément aux dispositions des articles 9 et 16 du décret portant création de l'ONP.

Le rapport d'activités constitue un des outils d'analyse et de reddition des comptes de l'ONP. Il vise, à ce titre, **à répondre à deux principes de la gestion axée sur les résultats à savoir les exigences de transparence mais aussi, le renforcement de la performance de l'ONP.**

Il s'appuie sur la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA) tiré du Plan Stratégique revu 2016-2018 en rapport avec les ressources budgétaires allouées et l'exploitation du potentiel de la coopération et des partenariats noués par l'ONP.

c) Plan du rapport

Le présent rapport d'activités s'articule autour des points suivants :

- (i) Présentation sommaire de l'ONP ;
- (ii) Bilan des activités menées ;
- (iii) Bilan et analyse de l'exécution financière ;
- (iv) Principales difficultés rencontrées et recommandations.

I. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes).

Il comprend deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

1.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP

Les deux organes de l'ONP (la Présidente et le Conseil d'Orientation) ont fonctionné correctement de façon globale. Les quatre (4) sessions ordinaires annuelles se sont tenues régulièrement avec le quorum requis sous la direction de la Présidente. Pour rappel, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 portant modification a prévu des sessions trimestrielles au lieu d'une réunion mensuelle comme prévu par l'article 9 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité.

Le même décret a aussi prévu, comme modification, la réduction de l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) à vingt-cinq (25) membres au lieu de 32. Cependant, depuis 2013, le décret portant nomination des nouveaux membres n'est pas pris alors que les changements institutionnels (nouveau Président de la République, nouvelle législature, nouvelles institutions) ont induit des modifications au niveau du statut de certains membres du CO (représentants de l'ancienne Assemblée nationale, du SENAT, du Conseil Economique et Social, etc.).

Il convient de rappeler que les membres du Conseil d'Orientation sont nommés pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Nommés en 2011, le mandat des Conseillers a expiré depuis septembre 2016.

1.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif (SE) assure la coordination opérationnelle de l'ONP et l'exécution des affaires courantes sous la direction de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A, détaché de la Présidence de la République. Il coordonne les activités de l'équipe technique.

1.3. - Personnel technique de l'ONP

En 2016, le personnel technique a été revu conformément à l'organigramme décliné dans le manuel de procédure. Une nouvelle équipe composée d'agents permanents, de contractuels et de prestataires de service a été mise en place.

Le personnel permanent comprend, outre le Secrétaire exécutif, l'Agent comptable mis à la disposition de l'ONP par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la Responsable administrative et financière et un planificateur, chargé du partenariat.

Le personnel contractuel comprend le Responsable chargé du suivi-évaluation, une statisticienne, un informaticien-infographe et la chargée de communication.

Enfin, deux prestataires de services servent à l'ONP comme Chauffeur et Technicienne de surface.

En plus, deux juristes, des doctorants, ont effectué chacun un stage de six (6) mois pour appuyer l'Observatoire dans la recherche et l'analyse de textes juridiques.

Il faut noter que l'ONP ne dispose pas de Secrétaire. Devant l'insuffisance de ressources, le Conseil d'Orientation avait demandé de geler le recrutement de la secrétaire.

Comme souligné dans le rapport 2015, l'ONP souffre toujours d'un **déficit de ressources humaines**, notamment dans les domaines de l'informatique, de la gestion de la documentation ainsi que de l'analyse économique, juridique et sociologique. **L'insuffisance des ressources fait que l'ONP ne peut recruter ce personnel indispensable à son bon fonctionnement.**

II - BILAN DES ACTIVITES MENEES

Les activités de l'ONP ont globalement tourné autour de l'élargissement du travail de suivi du respect de la Parité à travers l'analyse de la promotion des femmes à des postes stratégiques dans les démembrements de l'Etat, de l'intensification du plaidoyer avec les visites de terrain, les rencontres avec divers acteurs (société civile, réseau des observatoires, partenaires techniques et financiers, voyages d'études, etc.), mais aussi autour de la participation à des activités aux niveaux national et international. C'est ainsi que l'ONP est en train de s'affirmer, de plus en plus, comme dispositif central dans le paysage institutionnel s'occupant de la question de la parité.

2.1 – Mise en œuvre du Plan de travail annuel (PTA 2016)

Le bilan des activités de 2016 découle essentiellement du déroulement du Plan de Travail Annuel adopté par le Conseil d'Orientation et tiré du Plan Stratégique 2016-2018 actualisé. Les activités mises en œuvre sont articulées aux trois axes dudit plan stratégique que sont :

- l'effectivité du Suivi-évaluation de l'équité et l'égalité de genre dans les politiques publiques (axe stratégique 1) ;
- le développement de la communication sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes (axe stratégique 2) ;
- le renforcement institutionnel et organisationnel de l'ONP (axe stratégique 3).

2.1.1 - *Suivi de l'équité et l'égalité de genre dans les politiques publiques*

- ✓ **Production de rapports** : conformément à l'article 9 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, l'Observatoire a élaboré et édité en décembre 2016, deux (2) rapports portant sur la parité, destinés au Président de la République :

↪ ***la Parité dans les politiques publiques au Sénégal ;***

↪ ***la mise en œuvre de la loi sur la Parité.***

Le premier rapport fait un bilan des performances sectorielles, sous l'angle de l'égalité de genre, dans certains secteurs des domaines économique, social et de la gouvernance.

Le second rapport fait une évaluation de la première application de la loi sur la Parité au Sénégal (élections législatives de 2012, élections locales de 2014 et l'élection des membres du HCCT en 2016).

Auparavant, l'ONP avait réalisé en juillet deux publications :

- ↪ ***la parité à l'épreuve des élections locales du 29 Juin 2014 : enseignement tiré des recours devant les juridictions compétentes***

➤ **Recueil de propositions de réformes** des textes des Collectivités locales, de l'Assemblée nationale et du Conseil économique social et environnemental, pour une application effective de la loi sur la Parité.

- ✓ **Construction d'une Base de données** : une Base de données, sous forme de plateforme interactive, est en cours de finalisation. Elle **renseigne sur la parité dans les domaines de l'Éducation, de la Santé, de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, de la Politique, de la bonne Gouvernance**, etc. Une partie de la base est visible sur le site de l'ONP.
- ✓ **Confection d'un Compendium des femmes** : l'ONP s'est inspiré du modèle de Compendium de la Côte d'Ivoire. Le Compendium est une plateforme numérique qui vise la constitution d'une banque de données sur les femmes ayant des compétences qui peuvent être mises à la disposition du gouvernement, mais aussi de tous les secteurs. Le rapport sur la Parité dans les politiques publiques a révélé que le taux de nomination de femmes dans le gouvernement et dans d'autres secteurs de l'administration est encore faible. Le Compendium constitue à ce titre un instrument de plaidoyer et un vivier de compétences en vue de renforcer l'accès des femmes aux instances de décision.
- ✓ **Collecte et traitement de données sectorielles** : dans le cadre du suivi des politiques sectorielles et pour une fiabilité des informations collectées, l'ONP a organisé un atelier avec les représentants de Cellules genre ou des chargés de la gestion des statistiques des ministères et autres institutions ciblés car engagés depuis 2014 dans la production de rapport de contribution au bilan annuel sur la parité dans leur secteur respectif. Cette activité s'est tenue les 30 juin et 1^{er} juillet 2016 à l'ONP. L'analyse de divers rapports annuels (Développement humain/PNUD, Santé/OMS, Economie/BM et BIT ...), d'études (EDSC/ANSD, ENSES/ANSD, VBG/GESTES ...), et de sites (Gouvernement, Assemblée nationale...) a permis de mobiliser d'importantes données complémentaires à celles fournies par les sectoriels pour fonder le bilan annuel sur la Parité.
- ✓ **Suivi de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)** :



un atelier de partage et de planification pour le suivi des recommandations de la CEDEF s'est tenu le mardi 26 janvier 2016. Cette activité, organisée par l'ONP en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies

pour les Droits de l'Homme visait, au-delà du partage, à assurer le suivi des recommandations de la CEDEF. Il a été retenu à l'issue de la rencontre de mettre en place un cadre de suivi dont le format reste à définir.

- ✓ **Déroulement de missions de terrain** : un programme de missions de suivi dans les régions a été élaboré par l'ONP. Il s'agit de faire des tournées d'une semaine à dix jours dans chacune des régions du pays, jusque dans les départements, pour rencontrer les acteurs à la base, recueillir des données et définir avec eux le dispositif local de suivi de la parité dans les domaines politique, social et économique à mettre en place. C'est un projet ambitieux qui ne peut pas être totalement pris en charge par le budget de l'ONP.



L'ONP a démarré, cette année, les missions de terrain dont la première s'est déroulée dans la région de Fatick. Le PTA 2016 avait prévu l'organisation de deux missions de suivi-supervision de l'Egalité et l'Equité de Genre.

Cependant, compte tenu de la faiblesse du budget alloué à cette activité, une seule mission de terrain a été réalisée. Elle s'est déroulée dans la région de Fatick en trois étapes :

- une **mission exploratoire** qui s'est rendue dans les trois départements du 4 au 6 avril 2016 ;
- une **mission de recherche qualitative** à travers des focus group dans la période du 25 au 31 avril sous la direction des chefs de services régionaux du développement communautaire et de la statistique ;
- un **Comité régional de Développement** (CRD spécial) le 17 mai et des Comités départementaux de développement (CDD) suivis de **fora communautaires** les 18, 19 et 20 mai respectivement à Fatick, Gossas et Foundiougne.

2.1.2 - Le développement de la communication sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes

Dans ce cadre, plusieurs produits ont été développés et des activités menées pour d'une part, mieux informer sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes, et d'autre part, renforcer la visibilité de l'ONP.

- ✓ **la refonte et le développement d'un nouveau site de l'ONP**

Le développement d'une stratégie de communication externe à travers un site web constitue une préoccupation constante de l'institution. En effet, l'arborescence et le dynamisme du premier site réalisé en 2015 présentaient des insuffisances par rapport aux attentes de l'ONP et exigences communicationnelles actuelles. C'est ainsi qu'un

nouveau site web de l'ONP a été développé et mis en ligne dans la semaine du 20 juin 2016. Il est disponible avec le lien www.onp.gouv.sn.

✓ **les activités de communication**

- ❖ **Célébration de la journée du 8 mars** : la journée mondiale de la femme a été célébrée sous plusieurs formes avec des actions de communication médias comme :
 - **l'achat de temps d'antenne** avec un ***Débat télévisé à la RTS1*** autour de la mise en œuvre de la loi sur la parité ;
 - un **Entretien** avec la Présidente diffusé sur la **RFM** qui a porté sur les réalisations et perspectives de l'ONP ;
 - l'achat d'une **page publicitaire** dans le journal ***Le Soleil*** sur les 5 ans de la loi sur la parité ;
 - **le sponsoring** de la soirée d'animation « ***Spécial 8 mars sur la RTS2*** ». En partenariat avec la chaîne de télévision, l'ONP a primé des femmes qui se sont singularisées dans leur domaine d'activité.
- ❖ **Mois de la femme** : en partenariat avec le groupe Turc Yevuz Selim, l'ONP a célébré le mois de la femme à travers une table ronde à laquelle Mmes Marième Wone LY et Marie Pierre SARR, des conseillères de l'ONP ont pris part. La manifestation a été suivie d'une cérémonie de remise de distinctions dont l'objectif était aussi de primer des femmes leaders dans leur domaine respectif.
- ❖ **Célébration du sixième anniversaire de la loi sur la Parité** : l'ONP a fêté, le 14 mai 2016, l'anniversaire de la loi sur la Parité à travers un atelier de partage et de vulgarisation des ouvrages édités sur la parité dans les instances électives et semi-électives. Il s'agit de « la parité à l'épreuve des élections locales du 29 Juin 2014 » et du « Recueil de propositions de réformes ».



La rencontre s'est tenue au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et la cible principale de cet atelier de vulgarisation était les élu(e)s locaux.

✓ **les autres supports de communication**

L'ONP a confectionné et édité en 2016 de nouveaux supports de communication informatifs notamment la **plaquette** de présentation de l'Observatoire et le **dépliant** sur la saisine.

2.1.3 - Le renforcement institutionnel et organisationnel de l'ONP

✓ **Les outils de management**

❖ **Le Plan stratégique 2016 -2018**

En début 2016, le Conseil d'Orientation de l'ONP a validé pour sa mise en œuvre le nouveau plan stratégique, cadre de référence pour les trois prochaines années (2016, 2017, 2018).

Prenant en compte les éléments du contexte international et national ainsi que les missions qui lui sont dévolues, l'ONP s'est fixé pour objectif stratégique de « *contribuer à l'effectivité de la parité et à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour affirmer le rôle, la place et la responsabilisation des femmes dans la société sénégalaise* ».

❖ **Mise à jour du manuel de procédures**

Un premier manuel de procédures avait été élaboré depuis 2013, au moment où l'observatoire n'était pas encore opérationnel. Il était devenu nécessaire de le reprendre pour l'adapter au fonctionnement de la structure.

Le manuel de procédures a été élaboré sur la base de documents de référence, en particulier les décrets portant création de l'ONP, le règlement intérieur, le Code des marchés publics entre autres, mais aussi à partir d'entretiens avec l'équipe technique de l'ONP. Il est organisé autour de trois grandes fonctions (Financières, comptables, administratives), à l'intérieur des fonctions, les procédures sont classées par famille de même nature, et chaque procédure est subdivisée en sous-procédures.

Le manuel de procédures définit :

- les procédures de passation de marché, d'acquisition de biens, de prestation de services et de gestion budgétaire ;
- les règles générales de fonctionnement de l'Observatoire ;
- les tâches du Conseil, de la Présidente, du Secrétaire exécutif et du personnel opérationnel.

❖ **Mise en place des Commissions au sein du Conseil d'Orientation**

Pour renforcer l'efficacité de l'ONP, trois (3) commissions sont mises en place :

- **la Commission juridique, sociale et politique** qui a pour mission d'assurer le suivi de l'effectivité de la loi sur la parité, des engagements internationaux du Sénégal relatifs aux droits des femmes, ainsi que de toutes autres questions touchant aux inégalités de genre.
- **la Commission relations publiques et partenariat** qui a pour mission de dégager des orientations pour la recherche de partenaires, le renforcement de la visibilité de l'ONP et la facilitation d'une synergie inter acteurs engagés dans la promotion de l'égalité des sexes.
- **la Commission économique** chargée d'assurer le suivi du niveau d'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes en vue d'un développement et d'une croissance durable.

✓ **Renforcement des capacités du personnel**

❖ **une formation en genre des membres du personnel de l'ONP**

La formation avait pour objet le renforcement des compétences des agents de l'ONP dans les domaines suivants :

- les concepts et outils d'analyse du genre ;
- l'analyse genre des politiques et programmes ;
- la budgétisation sensible au genre.

❖ **des formations sur la réglementation des marchés publics organisée par l'ARMP**

L'ARMP organise chaque année une série de formations en marché public destinées aux membres des Cellules et Commissions des marchés de structures de l'Etat, de la société civile, et d'entreprises privées.

Deux des agents de l'ONP ont participé à ces formations. Les modules dispensés ont facilité une meilleure compréhension des procédures de passation de marché pour une bonne exécution de la commande publique, notamment :

- la présentation du cadre juridique et institutionnel du nouveau code des marchés ;
- la préparation des commandes et achats publics ;
- les procédures d'appel à la concurrence ;
- les procédures spécifiques de la Demande de Renseignement et de Prix ; entre autres.

✓ Développement de partenariat

❖ Table ronde des bailleurs



Une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du plan stratégique 2016-2018 s'est tenue le 12 avril 2016 dans la salle de conférence de l'ONP. Cependant, compte tenu de la date tardive de tenue de cette rencontre, l'objectif recherché n'a pas été atteint en termes de participants et d'engagements. Les leçons tirées vont permettre de mieux préparer les prochaines rencontres.

❖ Signature de convention de partenariat

- **Convention ONP / RTS** : une convention de partenariat pour la production, la post-production et la diffusion d'émissions TV a été signée entre la RTS et l'ONP.
- **Convention ONP / UGB** : un accord-cadre de coopération entre l'ONP et l'Université Gaston Berger a été signé le 1 juillet 2016. La coopération porte sur :
 - le suivi et l'évaluation de toutes les politiques portant sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;

- l'échange de données et de documentations scientifiques et techniques par la mise en place de réseaux d'échanges et de coopération, qui seront activés par des projets de recherche précis ;
- le conseil et l'expertise ;
- l'organisation de manifestations scientifiques, de séminaires et d'ateliers contribuant à la diffusion et l'échange des connaissances sur la parité ;
- la production de publications conjointes, de films documentaires ou de toute autre action de valorisation ;
- ou toute autre activité sur laquelle les Parties s'accordent.

✓ **Bilan du PTA 2016 et élaboration du PTA 2017 de l'ONP**

❖ **la revue du PTA 2016 ;**

Le PTA a fait l'objet d'une évaluation lors de la revue annuelle qui s'est tenue à Saly du 6 au 9 décembre 2016, en présence des membres du Conseil d'orientation.

L'examen de l'exécution technique a révélé un niveau satisfaisant : en effet sur 45 activités programmées, trente-sept (37) sont réalisées ou en cours, soit un taux de **82,2%**. Des contraintes budgétaires ont empêché l'exécution d'activités majeures comme « l'évaluation de la loi sur la Parité », « l'évaluation de la plus-value de l'intégration du genre dans le Programme national d'Autosuffisance en Riz en 2017 », « l'organisation de rencontres régionales avec les autorités et les communautés à la base » dans le cadre de l'information, de la sensibilisation et de l'implantation d'un dispositif local de suivi de la parité dans les Politiques publiques. Sept (7) activités non programmées ont été réalisées du fait de leur pertinence au regard du contexte. Il s'agit entre autres de rencontre d'échanges sur le projet de Référendum portant modification de la Constitution ; de communiqués et bannières dans la presse, d'une rencontre avec des conseillères municipales pour mobiliser les femmes élues en vue d'une parité effective au HCCT.

Toutes les activités réalisées (programmées ou non), ont été entièrement financées par l'ONP.

Cette revue du PTA a permis de faire les constats suivants :

- l'insuffisance des ressources allouées ;
- une programmation trop ambitieuse ;
- la faiblesse du partenariat financier.

❖ **Elaboration du PTA 2017**

Suite à l'évaluation du PTA 2016, un projet de PTA 2017 a été élaboré et adopté par le Conseil d'Orientation lors de sa session de décembre 2016.

2.2 - Activités hors PTA

Le référendum constitutionnel, la mise en place du HCCT ainsi que la révision exceptionnelle des listes électorales, avec la confection des nouvelles Carte d'identité biométriques CEDEAO, qui sont intervenus en cours d'année 2016, donc non prévus dans le PTA, ont été l'occasion, pour l'ONP de mener de nouvelles activités.

2.2.1. - Rencontre d'échange sur les quinze (15) points de réforme constitutionnelle

L'Observatoire national de la Parité a organisé au profit des membres de son Conseil d'Orientation et de certaines associations de femmes une rencontre d'échange sur **les différents points de la réforme constitutionnelle** qui ont été soumises au référendum le 20 mars 2016.

La rencontre d'échange qui a eu lieu au siège de l'ONP, était animée par Monsieur **Ismâïla Madior FALL**, Constitutionnaliste, Ministre, Conseiller juridique du Président de la République.

L'objet de cette séance de partage a été de permettre une meilleure compréhension de ces propositions de réforme, afin que les femmes puissent, en toute connaissance de cause, prendre une part active au référendum.

Le conférencier a rappelé le contexte de ce projet de réforme voulu et mis en œuvre par le Président de la République Macky SALL qui, dans sa volonté de moderniser le régime politique sénégalais, renforcer la bonne gouvernance et promouvoir l'Etat de droit, a mis en place, après son accession à la magistrature suprême, la Commission nationale de Réforme des Institutions (CNRI) pour mener les concertations et faire des propositions de réformes. A l'issue de ses travaux, la commission a remis au Chef de l'Etat un document qui est en fait un nouveau projet de constitution.

Selon le conférencier, le Président de la République a pris l'option de proposer une réforme de la constitution de 2001. Ce n'est donc pas une nouvelle constitution, mais un projet de révision qui est une amélioration de la constitution actuelle, élaboré à partir de l'identification des problèmes que le Sénégal a connus dans le passé dans sa mise en œuvre mais aussi, des contraintes qui peuvent se poser et pour lesquelles des solutions sont proposées.

Ce projet ouvre un vaste chantier de réformes touchant par exemple :

- Le Code minier
- Le Code électoral ;
- La loi organique sur le Conseil constitutionnel ;
- La loi sur les partis politiques ;
- Le statut de l'opposition ;
- etc

Les discussions ont porté sur les enjeux de ces réformes en relation avec la préservation et la consolidation des acquis démocratiques en matière d'égalité de genre.

De même, des opinions se sont exprimées sur notamment l'intangibilité de la durée du mandat du Président de la République ; la composition des membres du Conseil constitutionnel, etc. ;

Des recommandations ont été faites pour des lois favorables aux femmes ; même si aucun des 15 points n'est spécifiquement dédié aux femmes, certains leur sont favorables, notamment :

point 1. : les coalitions ont toujours été perçues comme un frein à la participation politique des femmes ;

point 2. : les candidatures indépendantes ont été longtemps préconisés comme réponse à la sous-représentation des femmes dans les instances locales de décision ;

point 3 : la représentation paritaire du Haut Conseil des Collectivités territoriales, tel que confirmé par le Conseiller juridique ;

point 8 : la parité à l'Assemblée nationale pour les femmes de la diaspora ;

point 9 : l'opportunité pour l'ONP, de nouer un partenariat avec les Commissions de l'Assemblée nationale dans le cadre de leurs nouvelles compétences d'auditionner les directions générales ;

point 11 : l'opportunité de la parité grâce à la prise en compte de l'article 7 de la Constitution selon laquelle, « la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions ».

La rencontre a permis une compréhension claire des propositions de réforme, ce qui a poussé certains participants à s'engager à relayer l'information à la base.

2.2.2. - Suivi de la parité dans l'élection des membres du HCCT

A la veille de l'élection des 80 membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), l'ONP a réalisé un certain nombre d'activités afin de mobiliser les femmes élues pour une parité effective au sein du Haut Conseil, à travers des médias que sont la radio, la presse écrite et la presse en ligne.

❖ Préparation de l'élection des membres du HCCT

Pour le suivi de la Parité au sein du HCCT, l'ONP s'est intéressé à la configuration probable de la nouvelle institution qu'est le Haut Conseil des Collectivités territoriales.

❖ Travaux de simulation

A cet effet, le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016, portant répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des Hauts Conseillers a fait l'objet d'une analyse par l'ONP en vue d'examiner, à travers les trois (3) scénarii différents (optimiste, pessimiste et de modulation), le niveau d'atteinte de la parité.

Cette analyse s'appuie sur la pratique observée lors des dernières élections législatives et locales où les hommes ont majoritairement occupé les têtes de listes dans les départements où le nombre de siège à pouvoir est impair ou unique.

Le prolongement de cette tendance, a donné comme meilleur résultat pour les femmes trente et une (31) femmes sur quatre-vingt (80) Conseillers, soit un ratio 38,75% de femmes au HCCT, lors des élections des Hauts conseillers prévues le 4 septembre 2016.

❖ Activité de sensibilisation et de mobilisation des femmes

Sur la base de ces résultats, l'ONP a réalisé un certain nombre d'activités afin de mobiliser les femmes élues pour une parité effective dans l'élection des Hauts Conseillers, à travers les supports médias que sont la radio, la presse écrite et la presse en ligne.

- **des communiqués radio** sont passés sur la **Rfm** (wolof et français) et sur **RSI** (wolof, sérère, pulaar, diola, mandingue et soninké) ;
- **une bannière à la une** sur **Seneweb** et **Leral .net** au niveau de la presse en ligne, avec une redirection vers le site onp.gouv.sn où le texte était également disponible ;
- **des communiqués de presse** au niveau des journaux « Le Soleil », « L'Obs » et « »Stade » ;
- **une rencontre avec le réseau des conseillères municipales** au siège de l'ONP au cours de laquelle, elles ont reçu des informations utiles et des éléments de plaidoyer. Il s'agit entre autres de la fiche d'analyse du décret de répartition des sièges par département. Celle-ci donne une projection de trente (30) sièges pour les femmes sur les quatre-vingt (80). Elles ont par la suite pris l'initiative de tenir une autre réunion élargie d'information à l'hôtel de Ville de Dakar.

❖ Lettre ouverte aux conseillères municipales

Une lettre ouverte a été adressée aux conseillères municipales à travers des courriers, via le mailing et par voie d'affichage.

❖ Suivi après élection

Dans une note qui était adressée à la Haute Autorité de l'Etat, la Présidente de l'ONP avait sollicité la sensibilité du Président de la République sur la question de la parité lors du choix des soixante-dix (70) autres membres du Haut Conseil qu'il devait nommer.

2.2.3. - Opération d'inscription pour le renouvellement de carte d'identité nationale



L'Observatoire national de la Parité (ONP) a abrité pendant une semaine une commission administrative mobile d'enregistrement pour l'obtention de la carte d'identité nationale numérisée. La Présidente avait en effet saisi le Préfet de Dakar, qui a donné son accord, pour la mise à disposition au niveau de l'ONP d'une commission mobile d'enregistrement.

Durant la période du 19 au 23 décembre 2016, six-cent-onze (**611**) personnes dont trois-cent-quatre-vingt-douze (**392**) femmes ont pu procéder à leur enregistrement pour le renouvellement de leur carte nationale d'identité et leur inscription dans le nouveau fichier électoral.

A travers cette opération, l'ONP a voulu, tout en contribuant à l'atteinte de l'objectif de six millions (6 000 000) d'électeurs, offrir l'opportunité à une majorité de femmes, souvent pénalisées par les travaux domestiques ou le petit commerce, de s'inscrire dans le fichier électoral, pour permettre leur participation massive lors des prochaines échéances.

2.3 - Participation à des activités

L'ONP a pris part à un certain nombre d'activités :

- **Atelier du Ministère de la Gouvernance locale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire** organisé le 26 mai 2016, en vue de la validation du rapport de l'audit genre et de l'installation de la cellule Genre du Ministère, chargée de l'institutionnalisation du genre au sein de ce Département.
- **Atelier d'appui à la mise en œuvre de la SNEEG** : Il s'agit d'un atelier de partage organisé par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, avec la participation d'universitaires qui s'est tenu du 18 au 20 mai 2016. La question de l'intégration de l'ONP au sein du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) a été soulevée. Un courrier a été envoyé dans ce sens, au Directeur général du BOS du PSE.
- **Atelier de la revue annuelle conjointe de la Politique Economique et Sociale** : Cette activité organisée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan s'est tenue les 23 et 24 Juin 2016.
- **Travaux de Revue du Code électoral** : les travaux de la Commission technique de revue du Code électoral se sont tenus du jeudi 16 juin au mercredi 03août 2017 au Ministère de l'Intérieur (Direction générale des élections). Un des points de discussion concernait la Parité. L'ONP était représenté par Madame Marième Diop Dièye comme titulaire et Me Ndèye Fatou Touré comme suppléante (toutes deux membres du Conseil d'Orientation de l'ONP). Elles ont été par moment suppléées par Mme Marie Delphine NDIAYE et Monsieur Moussa Elie NDONG. Deux propositions faites par l'ONP ont été acceptées, à savoir la mention du sexe de l'électeur sur la liste des votants et le statut d'observateur des élections qui lui est reconnu. Ces dispositions devront insérées dans la partie réglementaire du Code électoral.
- **Atelier de restitution de l'étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités des organes de gestion des élections** : L'ONP a pris part à l'atelier de restitution de l'étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités des organes de gestion des élections organisé par l'ONG Oneworld qui est une ONG internationale spécialisée dans l'observation des élections à temps réel.
- **Réunions du Comité technique de révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes.** Ces rencontres se sont tenues tous les jeudis matin à la Direction des Droits humains du Ministère de la Justice. Ce comité mis en place par le Ministre de la Justice est chargé de faire des propositions d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les conventions ratifiées par le Sénégal, en particulier la CEDEF et le protocole de Maputo. Il s'agit de :
 - ✓ la révision du Code de la famille, avec
 - le remplacement de la notion de puissance paternelle par l'autorité parentale pour harmoniser avec l'article 16 de la CEDEF ;

- le relèvement de l'âge légal du mariage de 16 à 18 ans pour harmoniser avec l'article 6 du protocole de Maputo et le Code de l'enfant ;
 - la question relative à la résidence du ménage, etc.
- ✓ l'amélioration de la loi sur la santé de la reproduction ;
 - ✓ la réforme du Code pénal par l'autorisation de l'avortement médicalisé en cas d'inceste ou de viol.
- **Lancement de la carte d'identité numérisée par le Chef de l'Etat**

La Présidente de l'ONP, invitée par le Ministre de l'Intérieur, a pris part à la cérémonie de lancement de la nouvelle Carte d'Identité nationale numérisée, présidée par le Président de la République.

- **Forum de vulgarisation de la CEDEF**

L'ONP a été invité au forum de lancement de la campagne de vulgarisation de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) organisé par le Direction de l'équité et de l'égalité de genre (DEEG). La convention a été traduite en 8 langues nationales, il est prévu d'autres activités à travers le Sénégal, pour susciter l'engagement des acteurs directs et indirects.

2.4 – Missions à l'extérieur

❖ Mission à Kigali

La Présidente de l'ONP a été invitée par le Président de la République pour faire partie de la délégation devant l'accompagner à la **27^{ème} Session du Sommet de l'Union africaine dont le thème portait sur l'autonomisation des femmes dans l'agriculture** qui s'est tenue du 10 au 18 juillet 2016 à Kigali, au Rwanda.

La Présidente a dans son compte rendu souligné certains aspects du message du Président de la République qui, dans son intervention, a partagé les progrès réalisés par le Sénégal en matière de parité politique avec 43% de femme au Parlement et relevé l'existence de l'Observatoire national de la Parité (ONP). Il a rendu hommage à l'ONP qu'il a qualifié de « **gendarme de la parité** » pour le travail de veille qu'il mène.

En marge du Sommet, la Présidente de l'ONP a eu une séance de travail avec le Président de la Commission électorale nationale, en compagnie de la Présidente de l'Observatoire du Genre du Rwanda. Il s'agissait de voir de manière précise, comment, avec **un quota constitutionnel de 30%, le Rwanda a atteint le taux de 64% de représentation féminine au Parlement.**

Des explications ont été données concernant le mode de scrutin avec des élections générales et des élections spécialisées pour lesquelles, **27 sièges sont réservés**, les membres étant choisis par le Conseil national des femmes avec 2 sièges pour les jeunes et 1 siège pour les personnes handicapées.

L'autre point de discussion intéressant est le mécanisme de contrôle du budget sensible au genre qui fait que quand le projet de budget n'est pas validé par l'observatoire, le ministère des finances ne met pas à disposition le budget.

Au retour de cette mission, la Présidente de l'ONP a donné un point de presse au cours duquel elle est revenue sur certains aspects du message du Président de la République.

❖ **Participation au dialogue politique à ACCRA (GHANA)**

La présidente de l'ONP a participé au dialogue politique sur le thème « **Egalité de genre et participation politique des femmes au Ghana** » qui a eu lieu le 20 Octobre 2016 à Accra.

Il s'agit d'une activité organisée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) basé au Ghana. Elle a été choisie comme communicatrice principale pour partager l'expérience sénégalaise en matière d'égalité de genre et surtout le processus d'acquisition de la loi sur la parité au Sénégal.

Le cas du Sénégal a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants qui ont demandé au PNUD d'élargir le partage en documentant cette expérience en matière de parité.

Cette rencontre a aussi été une occasion de partager, au-delà de la loi sur la parité, les autres bonnes pratiques du Sénégal relatives aux femmes, dont les politiques sociales telles que les Bourses de Sécurité familiale, la Couverture Maladie universelle englobant la gratuité de la césarienne (CMU), entre autres.

2.5 – Audiences et Rencontres

Dans le cadre de la recherche et du développement du partenariat, la Présidente a rencontré :

- **l'Ambassadeur d'Espagne** à Dakar, Son Excellence M. Alberto Varela qui, sur sa demande, a reçu en audience la Présidente pour discuter sur la situation de la femme au Sénégal. En effet, l'ambassadeur s'est intéressé à l'ONP suite à la campagne médiatique déroulée lors de la célébration de la journée du 8 mars 2016. Il s'est engagé à mettre l'ONP en relation avec la coopération espagnole ;
- **le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance** : l'objectif visé était de voir comment rétablir le partenariat avec le ministère. Au terme des discussions, il a été retenu de travailler avec les conseillers du ministre pour l'élaboration d'un protocole de partenariat.
- **le Directeur des Services législatifs** à la Primature avec qui elle a abordé la question relative à l'appui à apporter à l'ONP pour l'aider à élaborer un recueil des lois et décrets relatifs aux droits des femmes ;

- **M. NDIAYE et Mme Martha MARRAZA de la section politique de l’ambassade des Etats-Unis à Dakar.** Cette dernière avait sollicité un entretien avec l’ONP afin de discuter sur la mise en œuvre de la loi sur la parité absolue au Sénégal. La Présidente a partagé, avec la mission, l’expérience sénégalaise, ses réussites, contraintes et perspectives ;
- **une Consultante d’ONU-Femmes,** Mme Brenda Jones, commise par ONU-Femmes pour faire une évaluation thématique et formative de son intervention au Sénégal et formuler des recommandations pour les prochaines actions. La Présidente a donné son avis sur l’intervention d’ONU-Femmes par rapport à la participation politique des femmes en général mais surtout de son intervention en matière de formation en leadership féminin. Elle a regretté le peu d’appui d’ONU-Femmes en direction de l’ONP.
- **le Chef du Service Formation du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l’Aménagement du Territoire,** avec qui elle s’est entretenue, le lundi 30 mai, en vue d’un partenariat pour la formation des femmes. En effet, lors de la mission de terrain de Fatick, les femmes avaient clairement exprimé leur besoin en renforcement de capacités. Ainsi, il a été retenu que l’ONP élabore un projet de protocole de partenariat pour la prise en charge des besoins de formation.
- **le Directeur de Cabinet du Président de l’Assemblée nationale :** la Présidente s’est rendue à l’Assemblée nationale en compagnie du Secrétaire Exécutif et du responsable chargé du suivi-évaluation, suite à une demande d’audience adressée au Président Moustapha NIASSE. L’objectif de la rencontre était de solliciter son appui et de jeter les bases d’une collaboration avec l’institution parlementaire dans le suivi des politiques d’égalité femmes-hommes. Le Président empêché, l’équipe de l’ONP a été reçu par le Directeur de Cabinet du Président.

Les discussions ont essentiellement tourné autour du projet d’évaluation de la parité à l’Assemblée nationale, et de la contribution attendue de cette institution. Après les discussions, le DC s’est félicité de la rencontre et a promis de rendre compte fidèlement au Président de l’Assemblée.

L’ONP a également eu d’autres rencontres :

- ❖ **Rencontre avec les responsables de l’Agence de Sécurité de Proximité (ASP),** en particulier le Secrétaire général, le Responsable des Ressources humaines et le Chargé de la Communication. Le Responsable du Partenariat et la Chargée de Communication de l’ONP ont échangé avec les responsables de l’Agence sur les potentiels axes de partenariat entre les deux institutions (parité dans les recrutements, renforcement de capacités en leadership, etc.).

❖ **Rencontre avec la responsable RSE de la SONATEL**

La Présidente a reçu la visite de la personne chargée de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) SONATEL, en présence du Secrétaire Exécutif et du Responsable du Partenariat. Elle s'est engagée à soutenir auprès du Dg les actions de l'ONP, notamment un concours pour la mise en place d'une plateforme numérique autour de la parité, un salon international de la parité et le compendium. Un courrier a été envoyé dans ce sens.

❖ **Rencontre avec le Responsable de la communication de l'UNICEF**

La Présidente et le Responsable du Partenariat ont eu à rencontrer le responsable de la communication de l'UNICEF. Les discussions ont tourné autour du concept YOU-REPORT, qui est une plateforme électronique fournissant des informations aux jeunes. L'ONP a proposé à l'Unicef un cadre partenarial pour davantage renforcer la communication avec la cible jeune, et :

- utiliser la plateforme pour échanger et sensibiliser les jeunes sur les questions liées à la parité, ainsi que pour réaliser des enquêtes ;
- bénéficier de l'appui technique de l'UNICEF pour la dynamisation de son site et le développement de liens actifs avec les réseaux sociaux.

❖ **Visite officielle d'une délégation béninoise**

L'ONP a reçu la visite d'une délégation béninoise, accompagnée de Mme Aïda Sow DIAWARA, Maire de Golf Sud. La mission composée d'élues locales était venue s'inspirer du modèle sénégalais en matière de parité. Au cours de la rencontre, le processus d'acquisition de la loi sur la parité, les défis et contraintes ont fait l'objet de partage.

❖ **Rencontre avec des responsables de l'agence de coopération espagnole**

La rencontre a été articulée autour de l'Atelier que l'ONP envisage d'organiser pour la construction d'un indice national de la parité. L'agence est disposée à prendre en charge financièrement cette activité. Une note technique a été envoyée dans ce sens.

❖ **Audience avec Coumba Gawlo SECK, promotrice de GOMEDIA**

L'ONP a reçu la visite de l'artiste Coumba Gawlo SECK, promotrice de GOMEDIA (groupe de presse qui inclut Fem FM). Fem FM est une radio qui a pour ambition d'être une vitrine du combat et des actions en faveur des femmes et des enfants. A l'issue de l'audience, des axes ont été identifiés pour un accord de partenariat. L'ONP va proposer à GOMEDIA un projet de partenariat.

❖ **Rencontre avec le DAGE de la Présidence**

La Présidente, en compagnie du Secrétaire exécutif de l'ONP, a rencontré, à la Présidence de la République, le Directeur de l'Administration générale et de l'équipement (DAGE) pour s'enquérir du budget 2017 de l'ONP.

L'occasion a été saisie pour faire un plaidoyer pour son augmentation. Le DAGE a informé que les budgets ont été répartis depuis le Ministère des Finances et que pour l'ONP, c'est le même montant de 125 millions qui a été reconduit. Il a toutefois suggéré de faire une demande de rallonge budgétaire pour sa prise en compte dans la prochaine loi de finances rectificative (LFR).

❖ **Rencontre avec des responsables du Mouvement mondial pour la Démocratie**

Le Mouvement mondial pour la Démocratie est une organisation internationale qui existe depuis 1999 et crée des espaces d'expression et de partage d'expériences pour la société civile. Chaque année, il organise une assemblée générale et cible des militants de la Démocratie et des acteurs politiques. La prochaine AG est prévue en 2018 au Sénégal. L'objet de cette rencontre était d'identifier le type de partenariat possible avec l'ONP, puisque la question du genre est fondamentalement liée à la démocratie. Il a été émis l'idée d'organiser un atelier international, ou sous régional à Dakar, pour partager l'expérience sénégalaise.

III - BILAN ET ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE

3.1 - Allocation budgétaire

⇒ **Cadre juridique des ressources de l'ONP** : la gestion financière est définie aux articles 22 à 27 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, portant création de l'ONP. Ainsi, l'ONP fonctionne selon les règles établies par le décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 qui remplace le décret n° 2011-540 du 26 avril 2011 portant régime financier et comptable des établissements publics, agences et autres organismes publics similaires. Les crédits nécessaires à son fonctionnement sont inscrits dans la loi de finances.

Le **budget initial** adopté pour l'exercice 2016 s'élève à la somme de **cent soixante-quinze millions (175 000 000)** Francs CFA contre cent soixante-quatre millions six cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit (164 655 578) francs CFA en 2015.

Ce budget enregistre ainsi une légère hausse de dix millions trois cent quarante-quatre mille quatre cent vingt-deux (10 344 422) Francs CFA par rapport à celui de 2015, soit **6,3 % en valeur relative**.

BUDGET 2015	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Transfert LFR 2015	50 000 000
Transfert LFI	125 000 000
TOTAL	175 000 000

L'état d'exécution de ce présent budget se présente comme suit.

Les ressources proviennent principalement de la subvention de l'état pour un montant de **cent vingt-cinq millions (125.000.000)** FCFA sous forme de transfert courant et d'un montant de **cinquante millions (50 000 000)** FCFA constituant le montant du transfert de la LFR 2015.

3.2 - Bilan de l'exécution budgétaire

Ce budget est réparti en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement :

- **Dépenses d'investissement** : le montant se chiffre un million (1 000 000) francs CFA ;

Le budget d'investissement est réparti entre le compte 2441 relatif à l'achat de matériel de bureau et le compte 24441 relatif à l'acquisition de matériel informatique

- **Dépenses de fonctionnement** : elles sont arrêtées à cent soixante-neuf millions (169 000 000) de francs CFA.

EXECUTION BUDGET 2015	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Investissement	1 000 000
Fonctionnement	169 000 000
Report	5 000 000
TOTAL	175 000 000

Pour le budget de fonctionnement, les comptes ont connu, dans l'ensemble, des baisses considérables à l'exception du compte 66 qui est sensiblement stationnaire. La dotation de chacun des six comptes et les taux d'exécution sont indiqués dans le tableau en annexe 4.

Le budget 2016 a enregistré un taux d'exécution de **97 %**.

Le montant de cinq millions de francs (5 000 000 F) prévu pour l'étude sur la parité à l'Assemblée nationale a été reporté à la gestion 2017. En effet, des contraintes techniques au niveau de l'Assemblée nationale ont empêché le démarrage de l'étude dans les délais prévus.

Plusieurs activités prévues dans le PTA 2016 (missions de terrain dans trois régions, mise en place des dispositifs régionaux de suivi de la parité, participation à la FIDAK, Etude autosuffisance en riz, etc.) n'ont pu être réalisées faute de ressources. C'est pourquoi, par lettre n° 300/PR/SGPR/ONP/PDTE du 09 septembre 2016 (annexe 3), l'ONP avait saisi les services de la Présidence de la République d'une demande de rallonge de 25 000 000 F pour finaliser certains projets. Par la même occasion, l'augmentation substantielle du budget était sollicitée, à 250 000 000 F au moins, pour permettre à l'ONP de mener à bien sa mission.

IV - PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

4.1. Principales difficultés et dysfonctionnements rencontrés :

- ↗ **Dotation budgétaire insuffisante** au regard des missions et des activités majeures à mener, notamment les études, enquêtes et recherches ; la formation ; les missions de suivi sur le terrain ;
- ↗ **déficit de ressources humaines** (des postes de personnel non pourvus : documentaliste, économiste, sociologue, juriste et informaticien) et logistiques (**l'ONP ne dispose que d'un seul véhicule assez âgé et souvent en panne**) ;
- ↗ Absence de l'ONP aux principales rencontres internationales sur le genre et la parité du fait de l'insuffisance des ressources ;
- ↗ Mandat des membres du Conseil d'Orientation expiré depuis septembre 2016 ; ce qui constitue un dysfonctionnement qui entrave le bon fonctionnement du Conseil ;
- ↗ Incohérences entre les Art 7, organe **d'orientation et de supervision** et 9, organe **d'exécution** du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 (modifié par le décret 2013-279) portant création et fonctionnement de l'ONP. Des lourdeurs existent également dans le mode de remplacement des membres décédés, démissionnaires, ou ayant perdu qualité ;
- ↗ Difficulté à disposer de données sectorielles désagrégées selon le sexe, et analysées pour rendre compte de la situation de la parité dans les politiques publiques ;
- ↗ Faiblesse du partenariat au niveau national et international ce qui limite les possibilités d'appuis techniques et/ou financiers à l'ONP dans le cadre d'études à mener, de la mobilisation de données ou le partage de bonnes pratiques.

4.2. Recommandations

La prise en compte des recommandations ci-après permettront de lever les contraintes identifiées et qui limitent l'efficacité de l'ONP :

➤ **en direction du Président de la République et du Secrétariat général de la Présidence de la République**

↻ *Actualiser la composition du Conseil d'Orientation de l'ONP à la lumière des changements intervenus au niveau des Institutions, et des représentants dont certains ont perdu leur qualité ;*

➤ **en direction du Premier Ministre**

↻ *Envoyer une lettre circulaire aux ministères sectoriels concernés pour qu'ils veillent, dans leur rapport contributif à fournir à l'ONP et portant sur le bilan annuel de la parité dans les politiques publiques, à la couverture, la désagrégation autant que possible selon le sexe des bénéficiaires et à l'analyse des données sur les interventions sectorielles.*

➤ **en direction de la Présidence de la République et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan**

↻ *Renforcer le budget alloué à l'ONP afin qu'il dispose de moyens à la hauteur de sa mission ;*

➤ **en direction de l'ONP et du Secrétariat général de la Présidence de la République**

↻ *Revoir le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 (modifié par le décret 2013-279) portant création et fonctionnement de l'ONP en vue d'une correction des insuffisances qu'il recèle ;*

➤ **en direction du Gouvernement et des Partenaires techniques et Financiers (PTF)**

↻ *Appuyer les initiatives de l'ONP concourant au développement d'un réseau de partenariat pour renforcer son efficacité.*

4.3. Perspectives 2017

Pour l'année 2017, en plus des actions inscrites dans son PTA, l'ONP envisage d'organiser, avec l'appui de la coopération espagnole un atelier de construction d'un indice national de la parité.

L'atelier national de construction, où seront représentées toutes les parties prenantes (ONP, Ministère chargé de la Femme, Direction de la Prévision et des Etudes économiques, UCSPE/MEFP, ANSD, Universités, labo genre, etc.) se tiendra dans le courant du deuxième semestre de l'année 2017.

L'atelier a pour objet la construction puis l'adoption d'un indice national de la parité comme outil clef d'aide à la prise de décision, de formuler des recommandations fortes sur les modalités de sa production et de sa mise à jour et de s'accorder sur un dispositif pertinent de suivi-évaluation de la parité.

V. Annexes

Annexe 1 :
Présentation de l'ONP

Présentation de l'ONP

En adoptant la loi sur la parité absolue dans les institutions électives et semi électives, fait unique dans l'histoire de l'agenda de l'égalité de genre dans le monde, le Sénégal exprime sa volonté de promouvoir la participation sans entrave des femmes au processus de développement. Aussi, l'Etat veut-il, au-delà du champ politique que vise cette loi, étendre son envergure dans les domaines économique, social et culturel se conformant ainsi à la Constitution et aux engagements auxquels il a souscrit pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Cette volonté politique visant à permettre à la femme de jouir pleinement de tous ses droits, a nourri la décision du Chef de l'Etat de créer l'Observatoire National de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

1. Missions, procédures et caractéristiques

1.1 - Missions

L'ONP a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A ce titre, l'ONP doit :

- ✓ jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- ✓ rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;
- ✓ identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique, et relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- ✓ veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- ✓ formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;

- ✓ mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;
- ✓ informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

1.2- Procédures

L'ONP peut s'auto-saisir de toutes questions relevant de sa compétence. Il peut aussi être saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.

L'Observatoire présente annuellement au Président de la République, un rapport d'activités ou des rapports circonstanciés pour lui rendre compte des résultats de ses constatations et des recommandations y relatives, le cas échéant.

1.3- Caractéristiques

L'ONP, composé d'institutions de la République et d'organisations de la société civile dont en majorité les organisations de femmes, est rattaché à la Présidence de la République afin d'informer directement le Chef de l'Etat sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes en lui faisant connaître à tout moment le niveau des inégalités, et de respect des engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des femmes.

L'ONP constitue un dispositif central dans la nomenclature des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est caractérisé par :

- ✓ L'ancrage institutionnel à la Présidence de la République

Cet ancrage lui confère un positionnement stratégique dans l'appareil d'Etat qui le soustrait des contraintes de la tutelle ministérielle et lui assure l'indépendance requise pour assurer un contrôle sur l'ensemble des institutions, des mécanismes, des politiques et des actions, mis en œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ONP s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance qui dissocie le niveau de l'exécution du niveau du contrôle.

- ✓ La diversité d'origine institutionnelle de ses membres

L'ONP regroupe les représentants des principales institutions législatives et les institutions gouvernementales qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques. A ces acteurs institutionnels qui interviennent dans des domaines ayant un fort impact dans la gouvernance des affaires politiques, sociales, économiques et culturelles, s'ajoutent les représentants des organisations de la société civile sensibles à l'égalité entre les sexes et disposant d'une expertise sur ces questions.

✓ Le focus sur le suivi et l'évaluation de la parité

Etant une institution officielle dans le suivi et l'évaluation de la parité homme-femme, l'ONP se doit de se focaliser sur la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données sous l'angle du respect des principes constitutionnels de l'égalité femme-homme dans la société et dans les politiques mises en œuvre par l'Etat. A cet égard, il doit bénéficier de la collaboration de l'ensemble des institutions électives, des ministères et des agences gouvernementales mais aussi d'un partenariat efficace avec les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de la collecte, de l'analyse de l'information et de l'utilisation des recommandations de ses rapports d'évaluation.

Le Plan Stratégique de l'ONP accorde une place centrale à la mise en place d'un système d'information sur la parité dans les différents domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle comme l'indiquent les missions assignées dans le décret portant création de l'ONP.

2. - Organes de l'ONP

L'ONP dans sa composition, regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

Le Conseil d'Orientation (CO) est l'organe d'orientation, de supervision, de contrôle des actions de l'Observatoire.

Outre sa Présidente, le C.O. est composé de représentants des principales institutions législatives et gouvernementales (qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques), de représentants des Partis politiques, des Universités et des Organisations de la Société civile (OSC), tous nommés par décret. Le CO assiste, par ses avis et recommandations, la Présidente dans l'exercice de ses fonctions. Il se réunit une fois tous les trois mois, en session ordinaire, sur convocation de sa Présidente. Ces sessions permettent à celle-ci, de rendre compte des activités menées et de recueillir les avis des membres du CO sur toutes celles projetées. Le tableau en annexe I présente les membres du CO et les structures qu'ils représentent, en plus de la Présidente.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle veille à la bonne exécution des missions qui lui sont assignées. Elle s'appuie sur une équipe technique coordonnée par un Secrétaire exécutif et comprenant des agents de l'Etat mis à la disposition de l'Observatoire (par voie de détachement) et des agents issus d'un recrutement direct.

Annexe 2 :

Décret portant nomination des membres du Conseil d'Orientation

Annexe 3 :
Demande de rallonge budgétaire

Annexe 4 :

SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE 2016

SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE

RESSOURCES		DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT EN FCFA	LIBELLE	PREVISIONS	exécution	TAUX d'exécution
Budget initial	175 000 000	Investissement	1 000 000	1 000 000	100%
		Fonctionnement	174 000 000	168 955 284	97%
		60 : Achats/variations de stocks	16 528 700	15 905 545	96%
		61 : voyages et déplacement	1 750 000	1 740 500	99%
		62 : Services extérieurs A	40 358 204	35 184 204	87%
		63 : Services extérieurs B	15 242 000	15 003 939	98%
		64 : impôts et taxes	4 000 000	4 000 000	100%
		65 : Charges diverses	25 500 000	25 500 000	100%
		66 : Charges de personnel	70 621 096	70 621 096	100%
TOTAL		Solde au 31 12 2016	175 000 000	169 955 284	97%

FORUM DE FATICK



